

# FLASH INFO



## **Concours Campings haut-rhinois fleuris**

Les 4, 5 et 6 août, le jury départemental du concours Accueillir et fleurir a visité, à travers le Haut-Rhin, 50 terrains de camping communaux, intercommunaux, privés ou relevant d'associations. L'objectif de ce concours, organisé depuis 30 ans par l'Association départementale du tourisme du Haut-Rhin, est de se rendre compte du travail et des progrès accomplis dans le domaine de l'accueil et du fleurissement des terrains de camping. « Des progrès significatifs en la matière » ont été constatés par le jury par rapport à 2008. Au palmarès 2009.

Dans la catégorie campings associatifs et privés, un bouquet d'or avec attribution du challenge départemental 2009 a été décerné au

**Camping**

**« LA ROUTE VERTE »**

**à Wihr-au-Val**

## **Le concours « Accueillir et Fleurir » des terrains de camping**

Instauré en 1967 par l'Association départementale du Tourisme du Haut-Rhin, ce concours est ouvert à tous les terrains de camping du Haut-Rhin, classés par la commission départementale d'action touristique et a pour but d'inciter les propriétaires et gestionnaires à une présentation particulièrement accueillante, plaisante et agréable.

Le jury, présidé par le Président de l'Association départementale du tourisme est composé de techniciens du tourisme, de représentants de la fédération française de camping et caravanning, d'un représentant de la direction départementale de la jeunesse et des sports, d'un représentant de l'union départementale des offices de tourisme, d'un représentant de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, d'un paysagiste.

Les appréciations du jury au cours d'une tournée qui se déroule fin juillet sur trois jours, portent d'une part sur les aspects techniques et pratiques (signalisation, accès, réception, sanitaires, jeux pour enfants, animation), d'autre part sur le fleurissement et l'environnement (qualité des espaces verts, décor floral, aspect général du terrain).

Les terrains de camping sont classés en deux catégories :

- terrains communaux et intercommunaux
- terrains associatifs ou privés

**Pour chaque catégorie, six prix sont attribués :**

- Bouquet d'Or
- Prix d'excellence
- 1er prix
- 2ème prix
- 3ème prix
- 4ème prix

**Un challenge unique est également mis en compétition et attribué chaque année au meilleur terrain classé « bouquet d'Or ».**